

Auray, le 21 mars 2023

Monsieur Ronan LE DELEZIR
Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

à

Monsieur le Préfet du Morbihan

Objet : Avis de la CLE sur le dossier d'autorisation environnementale unique pour la création d'un réseau d'adduction d'eau potable de Baud à Brec'h

Dossier suivi par : Béatrice NIVOY

N/Réf. : RLD/BN/2024_108

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de la CLE sur le projet cité en objet.

Le projet doit être conforme avec les règles du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2020 et compatible avec les objectifs du PAGD.

Le dossier a été analysé par le bureau de la CLE qui s'est réuni le 15 mars.

Le bureau de la CLE émet un avis favorable à ce projet qui est conforme au SAGE tout en rappelant que des économies d'eau doivent être menées afin de préserver les milieux aquatiques et de satisfaire aux différents usages dans la perspective de la diminution de la ressource en eau en lien avec le dérèglement climatique.

Le bureau souligne les choix opérés afin de limiter l'impact du projet sur les milieux aquatiques et humides dans la bonne application de la séquence éviter, réduire, compenser et de garantir le débit réservé à l'aval de la retenue de Tréauray.

Le bureau préconise que le passage en souille du ruisseau du Groha respecte les conditions suivantes : conservation de la section du lit mineur, rétablissement du substrat du lit mineur dans des classes de granulats identiques et reconstruction des berges.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Ronan LE DELEZIR

